

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à 20h, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni salle de réunion du conseil municipal sous la présidence de M. Malik BOULEFRAKH, Maire

Etaient présents : Malik BOULEFRAKH, Christine THOMAS, Daniel KLEINMANN, Martine CHOPLIN, ZINS Sylvie, François LEGRAND, Frédéric LIBRY, Grégory GERARDOT, Elise WINGER, Michel OUDIN, Anne SZYMCZUK, François JEANDEL, Marie-France LINARD, David FERRY et Delphine LEMMEL.

Etai(ent) absent(s) excusé(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Procuration(s) :

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

N°1 : Nomination du secrétaire de séance : Mme LEMMEL Delphine

N°2 : Adoption du procès-verbal de séance du 15 février 2024

N°3 : Motion contre la création d'une Aire de Grand Passage

N°4 : Motion contre à la fermeture d'une classe au sein du RPID Hériménil Rehainviller

N°5 : Avenant à la convention de prévoyance de la MNT

N°6 : Augmentation des Tarifs de restauration scolaire de la société API

N°7 : Programme de travaux Forêt 2024

N°8 : Parcours Emploi Compétences : création d'un poste CAE- CUI

N°9 : Primes exceptionnelles du pouvoir d'achat pour les agents publics

N°10 : Meurthe et Moselle Développement : Avenant à la convention d'Assistance technique dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire remercie et félicite les agents communaux concernant l'entretien de la voirie et des espaces publics.

- Un rappel dans le prochain bulletin municipal sera effectué concernant l'arrêté municipal du 21 juin 1985 concernant l'entretien des caniveaux et bordures de trottoirs qui est à la charge des propriétaires.

- M. OUDIN Michel demande s'il y aurait possibilité, comme les conseils municipaux antérieurs, d'avoir les documents de préparation en amont. M. Le Maire en prend note.

-M. OUDIN Michel interpelle le conseil municipal sur le tract distribué la semaine dernière par la liste majoritaire. Il indique qu'il est choqué par les propos tenus dans ce tract et qu'il s'agit d'un procès d'intention à l'égard de l'opposition et de ses électeurs.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une lettre de remerciement, et qu'elle a pour but d'unifier et non de diviser. M. OUDIN Michel rétorque qu'il s'agit plutôt d'un mépris vis-à-vis des électeurs et de l'opposition. M. le Maire n'est pas de cet avis, il indique que « nous ne sommes plus en campagne et que nous sommes ici pour avancer ». Il clôt la séance.

**Le Maire,
Malik BOULEFRAKH**